



Columbus Gold Corp.
1090 Hamilton Street
Vancouver, B.C.V6B 2R9

Tél. : (604) 634-0970
Fax. : (604) 634-0971
N° gratuit : 1 888 818-1364

info@columbusgold.com
www.columbusgold.com

COMMUNIQUE DE PRESSE

Columbus Gold annonce un placement privé de 2,5 millions de dollars

Vancouver, BC, Canada, 13 février 2020. Columbus Gold Corp. (CGT: TSX, CGTFF: OTCQX) (« **Columbus** ») a le plaisir d'annoncer un placement privé sans intermédiaire (le « **Placement Privé** ») pour un produit brut de 2,5 millions \$ CAD, qui sera entièrement souscrit par OCIM Finance (« **OCIM** »), une société de négoce et de finance dans le secteur des métaux précieux, contrôlée par Laurent Mathiot, Administrateur de Columbus Gold.

Le placement privé porte sur 15 625 000 unités au prix de 0,16 \$ CAD l'unité. Chaque unité est composée d'une action ordinaire de Columbus (une « **Action** ») et d'un demi bon de souscription. Chaque bon de souscription complet permet à son détenteur, lors de l'exercice, d'acheter une action au prix de 0,24 \$ CAD, pour une période de 18 mois, à compter de la date de clôture du Placement Privé. Aucun honoraire d'intermédiaire n'est associé au Placement Privé. Le Placement Privé est sujet à l'approbation de la Bourse de Toronto.

Le produit du Placement Privé sera utilisé à des fins d'exploration et de fonds de roulement général.

A propos de Columbus

Columbus est leader dans l'exploration et le développement de gisements aurifères en Guyane avec un portefeuille de projets de haute qualité dans un segment très prometteur et sous-exploré du Bouclier Guyanais. Son objectif est de découvrir d'importants gisements d'or qui peuvent être développés en suivant les normes internationales les plus élevées pour une exploitation minière responsable. Columbus détient un intérêt majeur dans le projet de développement minier de classe mondiale Montagne d'Or. Il fait également avancer le projet d'exploration aurifère de Maripa, où les forages antérieurs avaient donné d'excellents résultats près de la surface, dont 36 m d'or à 4,3 g/t.

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Rock Lefrançois
Président-directeur général

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Relations avec les investisseurs

(604) 634-0970

Certaines déclarations et informations contenues dans ce communiqué de presse constituent des « déclarations prospectives » au sens des lois en vigueur aux États-Unis sur les valeurs mobilières et des « informations prospectives » au sens des lois en vigueur au Canada sur les valeurs mobilières ; elles sont désignées collectivement comme des « déclarations prospectives ». La loi des États-Unis de 1995 intitulée « Private Securities Litigation Reform Act » comporte des « dispositions d'exonération » pour certaines déclarations prospectives. Les déclarations prospectives constituent des déclarations et des informations sur des événements, des conditions ou des résultats d'exploitation possibles qui sont fondées sur des hypothèses sur les futures conditions économiques et pistes d'action. Toutes les déclarations et informations qui ne sont pas l'énoncé de faits historiques peuvent être considérées comme des déclarations prospectives. Dans certains cas, les déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation de mots comme « rechercher », « s'attendre à », « anticiper », « budget », « planifier », « estimer », « continuer », « prévoir », « avoir l'intention de », « croire », « prédire », « potentiel », « objectif », « peut », « pourrait », « serait », « sera », de mots ou d'expressions similaires (y compris des expressions négatives) suggérant des résultats futurs, ou de déclarations sur des perspectives. Les déclarations prospectives de ce communiqué de presse et d'autres communiqués incluent, sans toutefois s'y limiter, les déclarations et informations qui concernent : ses projets, ou toute modification à ceux-ci, de développement de Montagne d'or; les projets de construction et de développement pour la mine d'or Montagne d'Or, notamment le calendrier prévisionnel de celle-ci; le respect des autres exigences réglementaires pour la construction de la mine d'or Montagne d'Or, notamment, mais sans s'y limiter, la présentation et le traitement des demandes de permis pour la mine; l'échéancier et la prise de décision en lien avec l'exploitation de l'industrie minière aurifère en Guyane; le développement d'un projet répondant aux attentes de l'État français; le calendrier de la réforme du code minier français; les étapes relatives à l'obtention du permis d'exploitation; et la conclusion du projet d'exploration aurifère Maripa. Ces déclarations prospectives sont basées sur un certain nombre d'hypothèses et facteurs matériels. Elles comprennent des risques connus et non connus, des incertitudes et d'autres facteurs qui peuvent aboutir à des résultats et une performance industriels substantiellement différents de ceux prévus dans lesdites informations prospectives. Nous vous recommandons de ne pas vous fier indûment aux déclarations prospectives présentées dans le présent communiqué. Certains des risques connus et autres facteurs pouvant générer des résultats sensiblement différents de ceux exprimés dans les déclarations prospectives sont décrits dans la section « Facteurs de risque » du Formulaire d'information annuel de Columbus Gold Corp. disponible dans SEDAR sur le site www.sedar.com sous le profil de Columbus. Les résultats réels et les événements futurs pourraient différer sensiblement de ceux prévus dans ces déclarations. Columbus décline expressément toute obligation de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse si ces convictions, estimations et opinions ou d'autres circonstances venaient à changer, sauf si cela est exigé par la réglementation en vigueur.